DEPOT N° A850 LU

13 AVR. 1999

"CARRE RESTAURATION"

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 FEVRIER 1999

Nomination de nouveaux administrateurs

"CARRE RESTAURATION"
Société anonyme au capital de 252 000 Francs
51, rue Bonnabaud

63100 CLERMONT-FERRAND

RCS CLERMONT-FD B 378 724 629

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 FEVRIER 1999

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le vingt sept février mil neuf cent quatre vingt dix neuf,

A 18 heures.

Sur la convocation du conseil d'administration, faite conformément aux prescriptions légales et statutaires, les actionnaires se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire.

Une feuille de présence est émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur Olivier CARRE préside l'assemblée.

Il procède à la formation du bureau ; deux actionnaires, présents et acceptant, représentant le plus grand nombre d'actions sont appelés comme scrutateurs ; il s'agit de Monsieur Jean CARRE et de Madame Fortunée MALLET.

Le secrétariat de la séance est confié à Madame Fortunée MALLET.

Le bureau ainsi constitué, après avoir certifié exacte la feuille de présence de l'assemblée constate que les actionnaires présents, possèdent plus du quart des actions composant le capital social ; l'assemblée est donc déclarée régulièrement réunie.

Puis, il est déposé sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les pièces justificatives de la régularité de la convocation des actionnaires et du commissaires aux comptes ;
- le rapport du conseil d'administration.

Le président déclare alors l'assemblée ouverte et il rappelle l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure en annexe du procès-verbal.

Le président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration sur la question à l'ordre du jour de l'assemblée, à savoir :

- nomination de nouveaux administrateurs.

Après cette lecture, le président ouvre les débats et diverses observations sont alors échangées.

Puis personne, ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide de nommer deux nouveaux administrateurs :

- Madame Mathilde GELLY,
  demeurant à NOHANENT (63830) – 6, rue du Piot ;

- Madame Nadine DEFFOND,
  demeurant à PUY-GUILLAUME (63290) – 82, avenue Edouard-Vaillant ;

et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2005, sur les comptes de l'exercice 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mesdames Mathilde GELLY et Nadine DEFFOND déclarent accepter le mandat qui vient de leur être confié, et pouvoir l'exercer valablement au regard de la loi et des règlements.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la poursuite du contrat de travail de Madame Nadine DEFFOND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, que le président et les membres du bureau, après lecture ont signé.

